

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Dossier de demande d'autorisation d'une régularisation d'un plan d'eau en pisciculture à valorisation touristique sur la commune de Fournols (63980) au titre des articles L.214-3 et suivants du Code de l'environnement.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE FOURNOLS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MERY Pierre, MAIRE

RCS / SIRET

2-1-6 3-0-1 6-2-2 0-0-0-1-7

Forme juridique

COMMUNE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux où à les stocker.	b) Plans d'eau permanents dont la superficie est supérieure ou égale à 3ha pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir où à stocker est inférieur à 1 million de m3.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La commune de Fournols a fait aménager un plan d'eau en 1990. Ce plan d'eau n'a jamais été autorisé au titre de la réglementation en vigueur.

Situé à proximité immédiate d'un village vacances, qui a la plus grande capacité de lits marchands à l'échelle de l'arrondissement, la commune souhaite aujourd'hui d'abord régulariser puis valoriser ce plan d'eau à des fins touristiques :

- valoriser le site et le territoire en développement en projet piscicole ;
- conforter le village vacances en lui offrant un atout touristique supplémentaire.

Aussi, une demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement est nécessaire afin de déterminer les travaux de modernisation à réaliser dans le cadre de la sécurité des ouvrages hydrauliques, sur la continuité écologique et sur la gestion environnementale du plan d'eau.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre une valorisation du plan d'eau à des fins touristiques ainsi qu'une modernisation des installations afin de restaurer la continuité, d'améliorer la gestion environnementale et de remplir les obligations en terme de sécurité hydraulique.

L'enjeu territorial du projet revêt un double aspect :

1) Conforter le village vacances : De part sa proximité immédiate avec le village vacances Azuréva, l'aménagement du plan d'eau sera un atout touristique complémentaire non négligeable pour la structure. Etant la plus grande structure d'accueil de l'arrondissement d'Ambert (252 lits marchands à Azuréva, 1232 lits marchands à l'échelle de la communauté de communes du Haut-Livradois, 3700 lits marchands à l'échelle de l'arrondissement), la commune souhaite tout mettre en œuvre pour pérenniser son activité et en faire une destination nature reconnue.

2) Faire du Haut-Livradois est un territoire de référence pour la pratique de la pêche : Situé en tête de bassin versant, le territoire du Haut-Livradois est un terrain propice à la pratique de la pêche. Le territoire est d'ores et déjà couverts par plusieurs étangs publics et privés et par de très nombreux kilomètres de ruisseau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Afin d'obtenir le statut de pisciculture, des aménagements au niveau du plan d'eau doivent être envisagés :

- suppression de l'alimentation via la retenue de la scierie
- restauration de la continuité écologique avec une remise à ciel ouvert du ruisseau des Bruts et suppression de la chute aval. Une passerelle en bois permettra le passage du ruisseau pour l'accès piétons
- mise en place d'une pêcherie en aval du plan d'eau avant la première vidange afin de récupérer l'ensemble des poissons et éliminer les espèces indésirables ou non représentées dans un cours d'eau de première catégorie ;
- mise en place d'un dispositif de décantation avec filtre de pouzzolane durant la vidange : une première vidange est envisagée rapidement, dans un délai de 1 an, afin de récupérer les espèces indésirables, puis tous les 5 à 10 ans par la suite en fonction des premières vidanges ;
- remise en fonctionnement du moine lors de la première vidange pour restituer de l'eau de fond, avec des grilles d'espacement maximal de 10mm entre les barreaux ;
- remise à niveau du barrage, notamment pour l'évacuation des crues.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En cas de crue rare sur ce bassin versant, le plan d'eau participe à l'écrêtement des crues importantes via le stockage et l'évacuateur de crue.

Afin d'atténuer les risques d'échauffement des eaux de la Dolore pouvant être provoquées par le plan d'eau en période estivale, la remise en service du moine permettra de restituer à l'aval dans le milieu naturel des eaux de fond non réchauffées et oxygénées par la chute (principes du dispositif).

Le stockage de sédiments sera limité car le plan d'eau n'est alimenté qu'à partir de sources et de tourbières.

Le barrage du plan d'eau de Fournols sera équipé d'une pêcherie et d'un bassin de décantation avec filtre pouzzolane qui permettront de limiter, en vidange et en exploitation courante, les transferts d'éléments fins vers le milieu naturel de la Dolore (réduisant le risque de colmatage de frayères), le rejet d'espèces indésirables y compris en cas d'introduction de carnassiers.

Le paysage actuel ne sera pas modifié. L'étang existe depuis 25 ans et fait maintenant partie du patrimoine local. De même, des travaux de renaturation et de reméandrement du ruisseau des bruts aura un impact positif sur le paysage.

Les vidanges seront réalisées tous les 5 à 10 ans avec une première vidange à envisager rapidement (automne 2016). Les fréquences seront à adapter en fonction des deux premières vidanges en fonction des résultats sur :

- la reminéralisation des sédiments,
- l'élimination des espèces invasives avant la réintroduction d'espèces nobles.

Elle seront réalisées durant les mois d'octobre à novembre après information de l'administration.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le projet est soumis à autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement (rubrique 3.2.3.0 concernant les plans d'eau permanents ou non dont la superficie est supérieure ou égale à 3 Ha.)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
hauteur	5 m
surface	48 300m ²
volume estimé	100 000 m ³
distance par rapport aux habitations	> 400 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit : Le Moulin Rouge
63 980 Fournols
Parcelles :
- AI 137
- AI 140
- AI 141
- AI 142
- AI 213
- AI 219

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 59 ' 41 " 6 Lat. 45 ° 52 ' 00 " 36

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? **Le plan n'a pas été régularisé au titre de la loi sur l'eau**

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains sont sectionnaux (section Fournols et autres) et ne font l'objet d'aucun usage à ce jour.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : Varennes et bas Livradois
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement "montagne" au titre de l'article 18 du règlement n°1257/1999
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC rivières à moules perlières du bassin de la Dolore, FR 8302039
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement en surface. Alimentation par mouillères, tourbières et sources. Les prélèvements d'eau nécessaires au remplissage et au renouvellement du plan d'eau en vue de son exploitation touristique (pêche) resteront limités et ne devraient pas entraîner d'impact sur la Dolore.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le projet consiste à retrouver une meilleure continuité écologique au travers de la réouverture du cours d'eau latéral aujourd'hui busé sur environ 200 m. L'opération permettra d'isoler le plan d'eau et de restaurer un véritable cours d'eau.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le document d'évaluation des incidences sur le site natura 2000 "rivières à moules perlières" dont la Dolore fait partie, (§ 4.4 du document annexé) précise que le projet de remise à ciel ouvert du ruisseau des Bruts et la transparence hydraulique du cours d'eau vont dans le sens d'un habitat favorable à la moule perlière.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement espace vert pour la remise à ciel ouvert du cours d'eau (aujourd'hui engazonné et fauché par le village vacances)
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets hydrauliques ne présenteront pas d'impact notable sur la qualité de l'eau, en raison des usages du plan d'eau. Les rejets s'effectueront dans la Dolore via un bassin de décantation.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise fondamentalement à retrouver un habitat aquatique continu (le cours d'eau) et à isoler le plan d'eau de ce dernier pour en réduire les effets. Le document d'incidences loi sur l'eau annexé au présent document décrit toutes les dispositions constructives du projet, les incidences possibles et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui permettent de considérer que le projet sera bénéfique à l'environnement par rapport à la situation actuelle.

Le document d'incidences n'est pas particulièrement alarmant en termes d'effets sur l'eau et les milieux aquatiques. Enfin, les autres items de l'environnement (autres que l'eau et les milieux aquatiques) ne subiront aucun effet majeur. Dans ces conditions, pour le maître d'ouvrage, il n'y a pas lieu de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>On trouvera dans le document joint, toutes précisions relatives aux annexes obligatoires</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

le,

Signature

